

LE PUBLICISTE.

NONIDI 9 Nivôse, an VIII.



Avantages remportés par le général Desaix sur les Mamelucks, dans la Haute-Egypte. — Présent au général Desaix par Bonaparte, avant son départ d'Egypte. — Mort de l'empereur de la Chine. — Ravages des chouans dans le département de l'Orne. — Prochaine construction d'un pont vis-à-vis le Jardin des Plantes. — Nominations diplomatiques. — Arrêté des consuls concernant la liberté des cultes. — Nouvelles diverses.

C H I N E.

De Canton, le 25 mars (4 germinal).

Le vieux empereur Kien-Long vient de mourir. Il y aura pendant douze mois un deuil général dans l'empire. Durant ce tems, les chinois doivent être habillés en blanc; & durant six mois sur les douze, ils laisseront croître leurs cheveux & leurs barbes.

L'autorité impériale est dévolue au fils de l'empereur, Ka-Hing, qui, depuis deux ans, gouvernoit réellement sous le nom de son pere.

E G Y P T E.

A R M É E D' O R I E N T.

Il paroît un rapport du général de division Desaix, commandant la Haute-Egypte, au général en chef Bonaparte, daté du quartier-général Siout, le 20 thermidor an 7. Il contient les détails de diverses affaires qui ont eu lieu entre les français & les mamelouchs, depuis le 26 frimaire jusqu'au 10 prairial, à Souagui, à Soheig, à Rhata, à Samanhout, à Thebes, à Kéné, à Aboumana, à Hesney, à Souhama, à Cophlos, au village de Benout, à Birambra, à Bardis, à Girgé, à Géhémi, à Bénéadi, à Abou-Girgé & à Cosséir, dont nous avons pris possession. L'occupation de ce point important a mis le comble aux vœux du général Desaix. Cependant l'expédition des Oasis lui reste à faire: il a rassemblé toutes ses ressources; il en a chargé le général Friant, officier plein de génie. Il espere annoncer bientôt que Mourad-Bey n'est plus, ou qu'il est en Barbarie. On voit, par ces différens combats, ce qu'ont fait les généraux Lavoust & Belliard: leurs talens distingués & leur infatigable activité leur méritent les plus grands éloges. Tous les corps ont montré un dévouement, une constance & un courage sans bornes.

A la suite de ce rapport est une lettre de Bonaparte à Desaix, datée du Caire, le 27 thermidor an 7. Elle lui annonce l'envoi d'un sabre d'un très-beau travail, sur lequel il a fait graver: *Conquête de la Haute-Egypte*. Il lui avoit déjà témoigné sa satisfaction en lui faisant présent d'un poignard enrichi de diamans, sur lequel étoit gravé: *Prise de Malte; bataille de Chebreriss; bataille des Pyramides*.

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 19 décembre, (28 frimaire.)

Le quartier-général de Suwarow est encore à Schwabenhausen, à quatre lieues de notre ville. C'est là qu'il distribue toutes les marques de distinctions qu'il a reçues de

Saint-Petersbourg pour les officiers de son armée. Au reste, l'armée russe continue à défilér à travers la Baviere. Les soldats esperent retourner dans leurs foyers, quoiqu'on ait de nouveau répandu le bruit qu'ils prendroient leurs quartiers d'hiver en Bohême.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 21 décembre, (30 frimaire).

Le 18 décembre, il s'est tenu une assemblée des intéressés ou sociétaires de la banque, pour prendre en considération la mesure du renouvellement de leur charte, ainsi que Pitt l'avoit déjà proposé. Cette charte a douze ans encore à courir avant son expiration. Pitt, qui paroît pressé par le besoin d'argent, veut qu'elle soit renouvelée à l'instant; & d'après l'usage établi en pareil cas, demande une avance de trois millions sterling (72 millions de France) pour six ans & sans intérêts.

Samuel Thornton, gouverneur de la banque, ouvre la séance en faisant part des propositions de M. Pitt, qu'il trouve raisonnables & avantageuses.

M. Hoare ne croit pas qu'on ait besoin de renouveler la charte de si-tôt; dans l'espace de douze ans, il peut arriver bien des événemens imprévus. A l'égard des conditions, il les juge très-désavantageuses. Les intérêts de trois millions sterling, pendant six ans, montent à 900,000 liv. sterling (plus de 21 millions de France); c'est une somme énorme que l'on sacrifie sans motif. Enfin, si le gouvernement exerce la moindre influence sur la banque, cette banque doit encore éprouver un nouveau discrédit. Il faut que toute banque soit indépendante du gouvernement. C'est pour n'avoir pas suivi cette maxime que la France monarchique ou républicaine n'a jamais eu de banque. M. Hoare rappelle la comparaison établie par Burke, entre la banque de Londres & celle de Paris. Il demande que les propositions de Pitt soient ajournées à quinze jours; que tous les associés soient convoqués à cette époque, & que l'on vote au scrutin.

M. Durand appuie cette motion & déclare que, dans tous les tems, il s'opposera à des propositions aussi déraisonnables qu'impolitiques.

Les propositions de M. Pitt sont ajournées à trois semaines. Il sera tenu alors une assemblée générale pour les prendre en considération.

On assure que le gouvernement de la république batave vient d'annoncer à notre cabinet, qu'il ne s'opposeroit point à l'importation en Batavie de denrées coloniales, même

venant d'Angleterre. Notre cabinet s'occupe en même tems de faire introduire en France les produits des colonies. On recevra du bled en échange.

Il est arrivé à l'hôtel de l'ambassadeur turc une jeune circassienne de la plus grande beauté. Elle vient de Smirne où elle avoit été embarquée sur le vaisseau anglais *la Princesse*, comme un présent destiné par le grand-seigneur pour l'ambassadeur de la Porte-Ottomane. Elle étoit accompagnée de six eunuques noirs. La nouveauté de ce genre de présent, la beauté & les manières de la belle esclave font tous les frais de la conversation du jour. L'ambassadeur a témoigné beaucoup de reconnaissance au capitaine Lee, pour les soins qu'il a pris d'un dépôt si précieux.

Les papiers ministériels commencent à ne plus parler si légèrement du 18 brumaire & de ses suites. Ils demandent bien encore avec une gaieté forcée, comment les 40 mille invincibles du héros corse reviendront d'Egypte; mais ils commencent à convenir que la paix continentale sera probablement la suite du 18 brumaire. Ils se consolent en prétendant, sans précisément le prouver, qu'il est désirable pour l'Angleterre, de rester seule en guerre.

Suwarow attribue ses premiers succès à ce que ses troupes combattoient à la bayonnette & au sabre.

Le *Morning Chronicle* dit qu'on rétablira sur le trône d'Angora, comme tributaire de l'Angleterre, le prince légitime, détrôné par Hy-Déraly, & qui s'est trouvé dans une prison de Seringapatnam.

Nous apprenons de Bombay que l'amiral Sercey, qui commandoit dernièrement l'escadre française dans les mers de l'Inde, s'est retiré avec sa femme, à l'île de Java, dans un comptoir hollandais, où il mène une vie sédentaire & tranquille.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Tinchebray, le 27 frimaire.

Les chouans se sont casernés dans plusieurs ci-devant châteaux qu'ils ont meublés par des réquisitions. Ils recrutent de force tous les jeunes gens de dix-huit ans. Dans ce canton de 24,000 individus, on ne comptoit, avant la suspension d'armes, que 100 chouans; à présent ils sont innombrables.

De Saint-Lô, le 2 nivôse.

La dernière décade de frimaire présente les mêmes brigandages.

A Tirpiéd, les possessions rurales du commissaire ont été abandonnées après le pillage, & les terres sont restées sans culture, ainsi que plusieurs autres domaines nationaux.

A Ysigny, l'administration n'existe plus. Les citoyens sont journellement pillés, enlevés, taxés, & se résignent à tout pour sauver au moins leur existence.

A Lahaye, on a déclaré que l'armistice laissoit aux chouans le droit des recrues & des contributions.

A Savigny, ils viennent poursuivre le paiement des billets qu'ils ont fait souscrire.

A Brecey, ils ont réclamé les droits honorifiques, & pris possession des chasses.

Tous les autres points du département présentent le même résultat.

Le 30, ils ont enlevé un bateau dans le port même de Granville, & enfin le même jour, dans la commune de Mantigny, canton de Tilleul, fusillé & brûlé le buste du consul Bonaparte.

De Bruxelles, le 6 nivôse.

Des troupes autrichiennes & mayençaises continuent à se rassembler dans les environs de Wetzlaer. Sept à huit mille hommes sont aussi en marche de la Bohême pour se rendre dans la Franconie. Déjà plusieurs détachemens d'infanterie sont arrivés à Wurtzbourg. Il paroît que l'ennemi a le projet de faire une diversion sur le Bas-Rhin, en se portant sur la rive droite du Lahn.

Dix mille hommes d'infanterie ont pris leurs quartiers d'hiver à Cologne, Juliers & dans les états prussiens situés sur la rive gauche du Rhin. La cavalerie qui étoit dans cette partie, entrera en cantonnement sur les deux rives du Rhin.

L'administration centrale de la Dyle vient de faire, dans ce département, une assez forte réquisition de grains, qui sera payée en bons, avec lesquels on pourra acquitter les contributions arriérées de l'an sept & celles de l'an huit. Ces grains sont destinés à pourvoir à la subsistance de notre garnison, & des troupes qui traversent cette commune pour se rendre dans l'intérieur.

De Paris, le 8 nivôse.

L'opinion a remarqué ces jours-ci à la louange du gouvernement, ce qui n'étoit pas commun depuis 1793, des sollicitations inutiles, parce que la justice étoit venue au-devant de la prière qui atteignoit si rarement la justice. Il n'y avoit pas un parent, pas un ami des déportés de fructidor qui fût en mouvement pour obtenir que leurs noms fussent ôtés de la liste fatale, quand il a lu l'arrêté libérateur. Puisse la nation entière être ainsi souvent étonnée! On est dépris de tant d'illusions, qu'il est nécessaire & doux cette fois de prévenir & de tromper l'espérance qui a été si souvent trompeuse. C'est actuellement le bien qui surprendra, après tant d'années où l'on n'avoit plus le droit de s'étonner du mal qui accabloit sans suprendre.

— Il y a déjà 32 mille acceptations de la constitution, & seulement quatorze refus. Depuis 1789, on n'a jamais vu les droits de citoyen exercés par un si grand nombre dans la capitale. On avoit calculé que la constitution de 91 y faisoit 80 mille citoyens actifs, & aux élections de 92 il n'en a pas voté 15 mille, entr'autres à l'élection où Pétion fut nommé maire de Paris. Jamais on n'a donc montré tant d'empressement, parce que jamais il n'y a eu plus de consentement, plus de besoin de finir, & aussi peut-être parce que jamais il n'y a eu plus de liberté, plus d'indépendance d'opinions, mêlée de moins de craintes. En fait de suffrages politiques, on donne avec empressement ce qui est demandé sans inquiétude, sans inquisition, sans aucun déploiement d'aucune influence. Parmi ces 32 mille acceptations, on a eu tort de compter les invalides & la garnison de Paris; c'est indépendamment & dans les seules municipalités de cette ville.

Les adhésions, les acceptations arrivent en foule de tous les départemens aux ministres de la justice & de l'intérieur.

— Le sénat conservateur a nommé hier aux deux places vacantes dans le tribunal, les cit. Alexandre & Lebreton, l'un chef de division au ministère de l'intérieur, l'autre à celui de la guerre.

— Le sénat conservateur a pris, dans sa séance d'hier, deux arrêtés; l'un porte, qu'aucun de ses membres ne donnera jamais d'apostille ni de recommandation écrite; par le second, les membres se sont réciproquement jurés de ne jamais divul-

guer les discussions qui auront lieu dans le sénat sur les personnes. Ce serment sera, sans doute, gardé avec religion; il devoit être la première loi morale que s'imposoit une magistrature, ayant essentiellement à s'occuper du plus actif & du plus terrible élément de toutes les passions, les noms propres.

— Le citoyen Sherlock a donné sa démission de membre du corps législatif. On dit que c'est le citoyen Grouvelle, ex-ambassadeur à la Haye, qui le remplacera.

— La garde licenciée du corps législatif a évacué aujourd'hui le palais des cinq-cents; ce sont des invalides qui le gardent.

— En annonçant dans notre feuille du 5 de ce mois, la division de la France en bureaux intermédiaires, en préfectures, & le mode de nomination à ces places, nous avons oublié de dire que cet article étoit extrait d'un tableau du *Pacte social*, ouvrage du tribun Chabeau. Il a réuni beaucoup d'idées qui avoient été discutées dans les différentes séances sur la constitution, & qui n'ont pas toutes été adoptées.

Il est impossible de mieux présenter l'ensemble de la machine politique tout-à-la-fois à l'esprit & aux yeux, & d'en mieux analyser les détails.

— Les consuls viennent d'adresser une proclamation aux habitans des départemens de l'Ouest, pour les engager à déposer les armes & à rentrer dans leurs foyers. Ils promettent de faire respecter la liberté des cultes & de pardonner tout entier le passé; mais ils déclarent que le gouvernement frappera quiconque, après cette déclaration, oseroit encore résister à la voix de la patrie. (Nous donnerons demain cette proclamation).

— Le citoyen Semonville est nommé ambassadeur extraordinaire à la Haye; il part très-prochainement. L'opinion qui n'a pas reçu, avec le même plaisir, tous les noms des nouveaux fonctionnaires publics, desiroit & attendoit celui d'un des plus anciens amis de la liberté, dont il a été trois ans victime, dans les prisons de l'Autriche.

Le citoyen Champigny-Aubin, secrétaire de cette légation est rappelé, & le citoyen Marivaux est nommé à sa place.

Le citoyen Fitz, déjà employé dans la carrière diplomatique, va comme secrétaire de légation à Berne.

Le citoyen Mathieu, frère de l'ex-législateur, est chargé d'affaires en Squabe.

Le citoyen Simon, secrétaire de la légation à Cassel est rappelé, & remplacé par le citoyen Serrurier, déjà employé aux relations extérieures, neveu du sénateur.

— Les commissions des agens extérieurs de la république, commenceront ainsi :

Au nom du peuple Français, le premier consul Bonaparte...

— Le citoyen Burckhard est nommé à une place vacante depuis trois ans au bureau des longitudes.

— L'ancien secrétaire de la légation de Naples, à Paris, Carraccioli, est sorti du Temple, où il étoit détenu depuis trois mois. L'arrêté qui le met en liberté, a paru tout aussi simple aux consuls, que l'avoit paru à l'un des anciens directeurs, celui qui envoyoit le ministre portugais d'Arrausso, dans cette même prison.

— Les habitans des fauxbourgs Antoine & Marceau sollicitoient depuis très-long-tems la construction d'un pont sur la Seine, près le jardin des Plantes, & donnant communi-

cation au prt de la Rapée. L'intérêt public le demandoit également pour la plus prompt circulation & le transport des denrées, marchandises & matériaux de toutes les espèces. Sous les ministres de Breteuil & de Crosne, le citoyen Deaubigny en avoit obtenu l'agrément: la commune de Paris avoit confirmé leur arrêté, & l'entreprise n'a été suspendue que par la révolution.

Les habitans de ces différens fauxbourgs & les administrations municipales des 8^e. & 12^e. arrondissemens du canton de Paris, viennent enfin d'obtenir du ministre de l'intérieur l'autorisation pour faire commencer leur travaux.

C'est au plan du citoyen Brullé que le ministre a donné sa sanction: c'est cet artiste qui est chargé de l'exécution.

Le même architecte est également autorisé pour la construction d'un pont de communication de la Cité & de l'Isle de la Fraternité, en remplacement du pont Rouge, détruit depuis quelques années.

Ces deux grandes entreprises vont être commencées au premier jour, & occuperont un grand nombre d'ouvriers, que l'hiver laissoit sans travaux.

— On croit qu'en arrivant à Paris, Siméon & Portalis reprendront leurs travaux de juriconsultes & rouvriront leurs cabinets d'hommes de loi. Ils auront certes de nombreux clients, & l'on doit même dire à l'honneur de la justice publique, qu'à égalité de talens & de lumières, ils seront souvent préférés par tous ceux qui sentent le plaisir & le besoin d'acquiescer une portion priyée de la dette générale. En France, l'opinion est éminemment libérale, équitable & réparatrice; elle aime, elle couronne les martyrs. Toutes les palmes qu'elle peut distribuer, elle s'empresse d'en couvrir les infortunes imméritées.

— Le général Murat, commandant de la garde consulaire, se marie décadi prochain avec la sœur de Fouaparte.

— Les espérances données d'une pacification prochaine dans les départemens de l'Ouest, d'après des pour-parlers entre les chefs des chouans & les autorités supérieures, acquiescent chaque jour plus de consistance. On assure même que le général Hédouville est convenu d'un traité de pacification; qu'il a été ratifié par les consuls, & reporté à Hédouville par le neveu d'un conseiller d'état.

— Le ministre de la guerre a chargé le commandant de la 17^e. division, de prendre les mesures convenables pour envelopper & saisir les brigands qui désolent le département de la Seine-Inférieure, sur tous les points où ils chercheroient à se répandre ou à se réfugier.

— Une lettre du commissaire du gouvernement à la Flèche, dément l'entrée des chouans dans cette commune, & déclare que le courage de ses habitans fait espérer de résister aux attaques des chouans, quelqu'en puisse être le nombre.

— Les dernières lettres de Hambourg, qui en citent d'autres, les plus récentes de Pétersbourg, disent qu'il est impossible que des rapports de confiance & d'intimité se rétablissent jamais entre les cours de Russie & de Vienne, & même entre la première & celle de Londres.

C O N S U L A T .

Extrait des registres des délibérations des consuls de la république.

Paris, le 5 nivose an 8.

Les consuls de la république arrêtent ce qui suit :
Les individus dénommés dans l'arrêté du 4 frimaire der-

nier, cessent d'être sous la surveillance du ministre de la police.

Nota. Cet arrêté devoit précéder celui relatif aux représentans condamnés à la déportation le 18 fructidor.

Les consuls de la république au sénat-conservateur.

Paris, le 6 nivose an 8.

Sénateurs, les consuls de la république s'empresment de vous faire connoître que le gouvernement est installé. Ils employeront, dans toutes les circonstances, tous leurs moyens pour détruire l'esprit de faction, créer l'esprit public & consolider la constitution qui est l'objet des espérances du peuple français, le sénat conservateur sera animé du même esprit, & par sa réunion avec les consuls, sauraient déjouer les mal-intentionnés, s'il pouvoit en exister dans les premiers corps de l'état.

Bonaparte, premier consul de la république, au général Augereau, commandant en chef l'armée française en Batavie.

Paris, le 7 nivose an 8.

Je vous ai nommé, citoyen général, au poste important de commandant en chef l'armée française en Batavie.

Montrez, dans tous les actes que votre commandement vous donnera lieu de faire, que vous êtes au-dessus de ces misérables divisions de tribunes, dont le contre-coup a été malheureusement, depuis dix ans, le déchirement de la France.

La gloire de la république est le fruit du sang de nos camarades; nous n'appartenons à aucune autre cotterie qu'à celle de la nation entière.

Si les circonstances m'obligent à faire la guerre par moi-même, comptez que je ne vous laisserai pas en Hollande, & que je n'oublierai jamais la belle journée de Castiglione.

Je vous salue,

Signé, BONAPARTE.

C O N S E I L D' É T A T.

Séance du 6, présidée par le 2^e consul.

Le conseil d'état a adopté un projet d'arrêté consulaire, rédigé par la section de législation, lequel casse tous les arrêtés des administrations par lesquels l'ouverture des lieux consacrés au culte étoient interdits, les autres jours que le décadi.

Le conseil a adopté un autre projet d'arrêté, rédigé par la même section, lequel porte en substance que tous les fonctionnaires publics, ministres des cultes, instituteurs & autres personnes qui étoient, par les loix antérieures à la constitution, assujettis à un serment, y satisferont par la déclaration suivante :

Je promets fidélité à la constitution.

Le conseil adopte un troisième projet d'arrêté, rédigé par la même section, lequel porte en substance que les communes qui au 1^{er} jour de l'an 2 étoient en possession d'édifices destinés au culte, continueront à en user librement sous la surveillance des autorités constituées & aux termes des loix du 11 prairial an 5 & 7 vendémiaire an 4, pourvu, & non autrement, que lesdits édifices n'aient point été aliénés depuis, & sous condition que les acquéreurs ne pourront être troublés.

Nota. Les consuls ont sanctionné hier les arrêtés ci-dessus.

S É N A T C O N S E R V A T E U R.

Extrait du procès-verbal de la séance du 6 nivose.

Le sénat conservateur, considérant la difficulté de faire parvenir aux citoyens élus pour le corps législatif & pour le tribunal, l'extrait du procès-verbal qui constate leur élection avant l'époque

déterminée par la loi pour la réunion du corps législatif & du tribunal, arrête :

Les citoyens inscrits sur les listes d'élus au corps législatif & au tribunal, adressées conformément à la loi aux commissions législatives des conseils des anciens & des cinq-cents, & imprimées chez Didot l'aîné (1), recevront aux archives du corps législatif les extraits du procès-verbal qui constatent leur élection.

Signé, SIBYES, président; ROGER-DUCOS, L. G. E. L. LACÉPÈDE, secrétaires.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Paris, le 8 nivose an 8.

Le ministre de la police générale aux administrateurs du bureau central de Paris.

Le travail que je vous avois chargé de faire sur les détenus ne laisse rien à désirer, & vous l'avez fait en peu de jours.

Vous avez établi un régime plus doux dans les prisons de Paris. Vous avez concilié ce que l'humanité réclamoit avec ce qu'exigeoit la sûreté publique. Par vos soins les détenus respirent un air plus salubre, se nourrissent d'alimens plus sains.

On exerçoit un monopole odieux sur les secours qu'on leur vendoit, vous l'avez détruit; des prisonniers endurcis dans le crime, rançonnoient sans pitié leurs nouveaux compagnons d'infortune, vous avez brisé cette tyrannie, & rétabli l'égalité dans le séjour du malheur.

Par cette conduite, vous justifiez, citoyens, le choix du gouvernement, & vous prouvez que le moment est venu où les magistrats du peuple, pénétrés de leurs fonctions, s'occupent sincèrement & uniquement de ses intérêts.

Je vais prononcer, citoyens, sur le tableau que vous m'avez adressé : le discernement & l'ordre que vous avez mis dans ce travail me facilitent les moyens de rendre promptement justice.

Bourse du 8 nivose.

Rente provisoire, 12 fr. 25 c. — Tiers consol., 21 fr. 50 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 f. 0 c. — Bons $\frac{3}{4}$, . . . — Bons $\frac{1}{2}$, 10 fr. 50 c. — Bons d'arrérage, 92 fr. 50 c. Bons pour l'an 8, 68 fr. 75 c.

Tout ce qui tend à retracer & à éclaircir les grands événemens des 18 & 19 brumaire, est fait pour intéresser tous les bons Français. C'est à ce titre que nous leur recommandons les deux ouvrages suivans :

1^o. *Le Dix-huit brumaire*, ou Tableau des événemens qui ont amené cette journée, des moyens secrets par lesquels elle a été préparée, des faits qui l'ont accompagnée & des résultats qu'elle doit avoir, auquel on a ajouté des anecdotes sur les principaux personnages qui étoient en place & les pièces justificatives, &c. un volume in-8^o, de 450 pages. Prix, 4 fr. 50 cent. pour Paris, & 5 fr. 50 cent. pour les départemens.

Se vend à Paris, chez Garnery, rue Serpente, & à l'ancienne librairie de Dupont, rue de la Loi.

2^o. *Mémoires historiques sur le 18 brumaire*, chez la citoyenne Gautier, rue Christine, & à l'ancienne librairie de Dupont.

Constitution Française, précédée de quelques notices sur les premières années de Bonaparte, & d'objets curieux & instructifs. A Paris, chez Demoraine, imprimeur-libraire, rue du Petit-Pont. Prix, 50 cent. & 70 cent. franc de port.

(1) Les listes exactes sont celles dont la dernière page présente un avertissement signé Didot l'aîné.

A. FRANÇOIS.